



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 30 janvier 2026

N° 2026-37

Convocation du 23 janvier 2026

Aujourd'hui vendredi 30 janvier 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

Mme Nathalie DELATTRE à M. Dominique ALCALA

M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX

M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET

Mme Nadia SAADI à Mme Eve DEMANGE

### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Christine BONNEFOY à partir de 15h15

M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h15

Mme Anne FAHMY à partir de 15h15

Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h15

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h40

M. Stéphane MARI à partir de 16h40

M. Patrick PUJOL à partir de 15h15

M. Michel POIGNONEC à partir de 15h15

LA SEANCE EST OUVERTE

	<b>Conseil du 30 janvier 2026</b>	<b>Délibération</b>
	<b>Direction Développement Economique</b>	<b>N° 2026-37</b>

---

**Maison de l'emploi et de l'entreprise de BORDEAUX - Association pour le développement local et l'emploi - Association pour le développement des stratégies d'insertion Technowest - année 2026- Subventions pour action spécifique - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Maison de l'emploi de Bordeaux (MDE), l'Association pour le développement local et l'emploi (A.D.E.L.E) et l'Association pour le développement des stratégies d'insertion Technowest (ADSI) interviennent dans le domaine de l'accompagnement à l'emploi et l'insertion sur les territoires de Bordeaux, de Bègles et de l'ouest de l'agglomération.

Elles sont identifiées comme des acteurs fédérateurs sur leurs territoires. Elles ont développé une méthode de travail partenariale et portent une offre de service commune aux entreprises pour les accompagner dans leurs recrutements. Cette offre de service répond aux attentes de Bordeaux Métropole qui souhaite apporter le meilleur service aux entreprises recruteuses de son territoire et notamment des opérations d'aménagement d'importance stratégique. ADSI intervient sur l'opération d'intérêt métropolitain Aéroparc, la MDE et A.D.E.L.E sur l'opération d'intérêt national Euratlantique.

Elles sont soutenues depuis 2017 par Bordeaux Métropole au titre d'acteurs référents, et bénéficient de subventions en vue d'une action spécifique de service emploi aux entreprises coordonnée avec le réseau public de l'emploi, l'ensemble des acteurs locaux, et un numéro de téléphone unique. Les partenaires des trois acteurs référents composant les comités techniques pour les campagnes de recrutement sont les suivants : les agences locales de France Travail, Cap emploi, les Missions locales et les PLIE (Plans locaux pour l'insertion et l'emploi) présents dans les territoires, l'APEC (Association pour l'emploi des cadres), les services emploi des municipalités et tout autre acteur associatif selon les besoins.

Cette subvention s'est élevée à 25 000 € pour chacun des trois acteurs référents jusqu'en 2024, et a été ramenée à 23 750 € en 2025. Les communes concernées par l'action combinée de ces trois associations sont les communes de l'Opération d'intérêt national (OIN) Euratlantique et de l'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Aéroparc (Bordeaux, Bègles, Floirac, Mérignac, Le Haillan et Saint-Médard-en-Jalles).

Les publics accompagnés sont en priorité les demandeurs d'emploi identifiés en proximité dans les communes concernées puis plus largement dans les communes de la Métropole, avec une attention particulière pour les personnes plus éloignées de l'emploi, notamment les résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

**Bilan 2025 :**

Les Comités techniques multi acteurs sur les deux opérations ont été tenus en 2025.

- Sur l'OIN Euratlantique, ce sont 45 entreprises qui ont été soutenues dans leurs recrutements pour 107 offres d'emploi, avec une méthode adaptée à des structures de plus petite taille compte tenu de la nature du développement actuel autour de la mise en vie de nouveaux quartiers (Le Bélvédère à Floirac dernièrement après Amédée Saint Germain).

- De son côté sur l'OIM Aéroparc ADSI affiche l'organisation de deux comités techniques pour le suivi de 26 entreprises, le traitement de 28 offres d'emploi et d'une vingtaine de placements, l'organisation, co-organisation ou participation à 5 forums emploi ayant concerné 86 entreprises.

#### **Plan d'actions 2026 :**

En 2026, ADSI technowest met en avant sa contribution/collaboration dans le cadre du développement de la GPECT filière aéronautique spatial défense sur le territoire OIM Aéroparc, ainsi que dans le cadre de la Task Force France Travail. Un plan d'actions et des prospections entreprises sont prévus pour 2026. Par ailleurs ADSI participera aux réflexions à mener sur la programmation des évènements «emploi», proposées par la ville de Mérignac afin de maximiser les effets des forums.

Côté Euratlantique, plusieurs animations sont prévues en 2026 (rencontres avec les nouvelles entreprises pour faciliter leurs installations, On Recrute dans Votre Quartier, ...)

Pour l'ensemble des trois opérateurs concernés par les présentes, il s'agit de maintenir :

- Une offre de services commune pour l'emploi ;
- Un contact unique pour les entreprises dans leurs démarches de recrutement ;
- Une ingénierie technique et juridique d'optimisation des recrutements au profit des entreprises et des demandeurs d'emploi ;
- Une coordination et l'animation des acteurs de l'emploi
- Une action d'intégration des nouvelles entreprises dans leur environnement socio-économique proche
- L'attractivité RH des entreprises
- La mesure de l'impact social des actions engagées sur le territoire

Le présent rapport vise à couvrir la continuité de l'action d'accompagnement au recrutement des entreprises sur l'année 2026 avec un montant de subvention identique à 2025, soit 23 750€ pour chacune des trois structures, soit un total de 71 250€.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

#### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** les dispositions des articles L.5217-2 et L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la convention cadre de mandat de Service d'intérêt économique général (SIEG) entre Bordeaux Métropole et l'association Maison de l'emploi de Bordeaux adoptée par délibération,

**VU** la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

**VU** la délibération n°2021-603 du Conseil Métropolitain du 25 novembre 2021 relative au Schéma de développement économique métropolitain

**VU** les demandes d'aides respectives des organismes n° 2026-00145, 2026-00155 et 2026-00067

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** les organismes participent à l'accompagnement des entreprises en matière d'aide au recrutement sur les opérations d'aménagement stratégiques de la Métropole et développement ainsi les activités économiques du territoire

#### **DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer une subvention de fonctionnement de 23 750 € en faveur de la Maison de l'Emploi de Bordeaux pour poursuivre et amplifier son action de coordination des acteurs de l'emploi au travers d'un service emploi aux entreprises sur l'Opération d'intérêt national Euratlantique.

**Article 2 :** d'attribuer une subvention de fonctionnement de 23 750 € en faveur de l'Association pour le développement local et l'emploi pour fédérer les acteurs de l'emploi intervenant sur le territoire de Bègles et piloter les campagnes de recrutements dans le

cadre du service emploi aux entreprises sur l'Opération d'intérêt national Euratlantique partie béglaise, en coordination avec la Maison de l'emploi de Bordeaux.

**Article 3 :** d'attribuer une subvention de fonctionnement de 23 750 € en faveur de l'Association pour le développement des stratégies d'insertion Technowest pour poursuivre et amplifier son action de coordination des acteurs de l'emploi au travers d'un service emploi aux entreprises sur l'Opération d'intérêt métropolitain Aéroparc.

**Article 4 :** d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées et tout acte afférent, précisant les conditions des subventions et mises à disposition accordées.

**Article 5 :** d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2026, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 janvier 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------